



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

véhicules à deux roues

Question écrite n° 131847

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur l'incompatibilité de certains aménagements routiers avec les spécificités des usagers de deux-roues motorisés. Assurer la sécurité de l'ensemble des usagers de la route dans la conception et l'aménagement des infrastructures routières constitue aujourd'hui un enjeu primordial. En effet, les véhicules en circulation présentent des caractéristiques très différentes, notamment les deux-roues motorisés dont l'utilisation induit certaines spécificités comme le besoin d'anticipation visuelle, l'équilibre, ainsi qu'une grande implication physique et technique. Aussi est-il nécessaire de concilier aménagements routiers et spécificités des véhicules, les infrastructures existantes étant avant tout conçues pour l'automobile, moins adaptées pour les deux-roues motorisés. C'est la raison pour laquelle il lui demande l'état actuel et les perspectives de mise en place d'aménagements assurant la sécurité de tous les véhicules, et notamment l'installation de glissières doublées et/ou de lisses inférieurs sur les glissières de sécurité.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131847

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2012, page 2861

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)